

La trousse de secours

QUE DIT LA REGLEMENTATION ?

Selon l'article R.4224-14 du Code du Travail, **les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques rencontrés et facilement accessible.**

Ainsi, le type, le contenu et l'implantation du matériel de premiers secours doivent faire l'objet d'une réflexion en collaboration avec le médecin de prévention.

QUEL CONTENU ?

La trousse de secours, d'usage collectif, regroupe l'ensemble du matériel nécessaire pour donner les premiers soins aux accidentés et aux malades. **Le contenu est défini par le médecin de prévention de la collectivité en fonction des risques auxquels sont exposés les agents. Elle ne doit pas contenir de médicaments.**

Des compositions types sont proposées en 2^e page.



LOCALISATION ET SIGNALÉTIQUE



La trousse de secours peut être une armoire fixe ou une trousse portative. Dans tous les cas, **elle doit être aisément accessible, identifiable et bien signalée.** Il est recommandé de positionner **à minima une trousse par bâtiment, de préférence transportable** afin d'être approchée au plus près de la victime. **Les engins et véhicules de service doivent également en être pourvus.**

Il est conseillé **d'afficher les consignes d'intervention en cas d'accident à proximité** de la trousse de secours et de **mettre un mémento d'intervention ou des fiches secourisme à l'intérieur.**

Par ailleurs, l'autorité territoriale est tenue d'afficher l'adresse et le numéro d'appel :

- Du **médecin du service de médecine professionnelle et préventive**
- Des **services de secours d'urgence** (médecin généraliste, hôpital le plus proche, SAMU, centre antipoison, pompiers, gendarmerie, etc.)

Tous les agents doivent être informés du lieu où se trouve l'armoire à pharmacie, ainsi que de la procédure à mettre en œuvre lors d'un accident, qu'ils soient formés au secourisme ou non (cf. [Fiche Secourisme S-2 : Les formations au secourisme](#)).

GESTION ET SUIVI DU CONTENU

L'employeur est responsable de l'organisation des secours et prend les mesures nécessaires au suivi du contenu des trousse de secours, notamment à la péremption des produits. **Un agent doit donc être désigné pour vérifier périodiquement le contenu et vérifier les dates de péremption des produits.** Il complète au besoin les équipements manquants ou qui viendraient à manquer et remplace les produits périmés.

La péremption et la commande des produits peuvent être anticipées via la mise en place d'un tableau de suivi → cf. [Annexe S-1a : tableau de suivi des trousse de secours](#).

L'agent peut également, à cette occasion, effectuer le relevé des registres d'infirmerie placés au niveau des trousse → cf. [Annexe S-1b : Modèle de registre d'infirmerie](#).

La trousse de secours

COMPOSITIONS TYPES

Cette liste est proposée à titre indicatif. Des particularités propres à chaque collectivité peuvent nécessiter de la modifier. **Le médecin de prévention peut être consulté pour valider le contenu de la trousse de secours.**

Contenu	Utilisation
Composition de base	
5 paires de gants à usage unique (vinyle, nitrile)	Pour protéger le secouriste
1 paire de ciseaux à bout rond (pas d'autre usage)	Pour couper pansements, compresses et habits
1 pince à échardes	Pour retirer écharde, dard...
1 couverture de survie	Pour couvrir la victime
1 sachet poubelle	Pour les déchets
5 unidoses d'antiseptique non coloré, non iodé	Pour nettoyer une petite plaie
10 compresses stériles (0,20 x 0,20)	Pour nettoyer et recouvrir une plaie
1 bande crêpe (ou bande extensible)	Pour fixer une compresse, un pansement
1 rouleau de sparadrap	Pour fixer une compresse, un pansement
1 assortiment de pansements à usage unique	Pour protéger une plaie
5 unidoses de sérum physiologique	Pour rincer ou nettoyer les yeux
5 mèches hémostatiques	Pour les saignements de nez
1 pommade pour brûlure	Pour apaiser une zone brûlée après rinçage
1 kit de protection d'insufflation (bouche à bouche)	Pour protéger le secouriste en cas de réanimation cardio-pulmonaire
1 flacon de gel hydroalcoolique	Pour se désinfecter les mains
Complément « risque de coupure »	
1 pansement compressif (ou coussin hémostatique)	Pour réaliser une compression si saignement abondant
1 garrot tourniquet (non élastique)	Pour poser un garrot si saignement abondant
1 stylo feutre (ou marqueur)	Pour noter l'heure de pose du garrot sur la victime
Complément « sectionnement d'un membre » (à ajouter au complément risque de coupure)	
2 poches de froid instantané à percuter	Pour maintenir le membre sectionné au froid
2 sacs plastiques pouvant contenir un membre	Pour contenir le membre sectionné (plusieurs tailles)
Complément « risque de brûlure thermique »	
1 couverture anti-feu	Pour étouffer un départ d'incendie
1 douche de sécurité portative si pas d'accès rapide à l'eau courante ou à une douche de sécurité	Pour rincer et refroidir la zone brûlée
Complément « risque de brûlure chimique »	
1 douche de sécurité portative si pas d'accès rapide à l'eau courante ou à une douche de sécurité	Pour rincer et refroidir la zone brûlée
1 rince œil complet avec solution de rinçage oculaire (2 x 500ml) si pas d'accès rapide à l'eau courante ou à un rince œil fixe	Pour rincer ou nettoyer les yeux
Complément « risque de luxation / fracture »	
2 écharpes de contention	Pour immobiliser le membre
Complément « risque piqûre d'insecte »	
1 kit d'auto injection pour choc anaphylactique uniquement sur prescription des médecins*	Pour intervenir en cas de choc anaphylactique (réponse allergique grave suite piqure d'insecte)

**Autorisation de dotation validée par le médecin de prévention et administration du traitement uniquement par la victime sur prescription du médecin traitant de l'agent ayant connaissance d'une allergie sévère (conserver un exemplaire de l'ordonnance sur place) ou sur prescription orale téléphonique du médecin urgentiste lors de l'appel au 15.*